

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 980

présenté par

M. Ardouin, M. Bordat, M. Fait, Mme Métayer, M. Mournet, M. Fiévet, M. Sorez, M. Metzdorf,  
M. Marion, M. Ghomi, Mme Saint-Paul, Mme Pouzyreff et M. Vuibert

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« et les établissements scolaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire dans le rapport annexé l'ambition de renouveler le lien Armées-Nation en lien avec les établissements scolaires. La mission flash sur le monde associatif combattant a mis en exergue le recul, année après année, de la participation des établissements scolaires aux cérémonies mémorielles importantes du calendrier. Selon les associations, l'explication réside notamment dans l'absence de sensibilisation des chefs d'établissements et des professeurs aux enjeux de Défense et de mémoire.

La réitération de cet objectif dans le rapport annexé à la LPM a vocation à réaffirmer ce retour de l'esprit de défense et de la mémoire parmi les jeunes générations.